

Règlement général des mémoires de l'école de communication



Préambule

La réalisation du mémoire est une obligation décrétole : « Tout programme d'études menant à un grade académique de deuxième cycle (...) comprend un mémoire, travail, dossier ou projet personnel de fin d'études valorisé pour 15 à 30 crédits » (Art. 126).

Ce règlement des mémoires concerne tous les programmes de masters 120 et 60 de Louvain-la-Neuve (LLN) et de Mons et reprend tous les codes cours associés aux activités liées à l'encadrement et l'évaluation du mémoire (cf. tableau ci-dessous). Veuillez vérifier ceux qui sont repris dans votre PAE.

Code UE*	Intitulé UE	Programme de formation	ECTS	Site
LCOMU2910	Séminaire d'accompagnement au mémoire : méthodologie	Master [120] en communication Master [120] en sciences et technologies de l'information et de la communication Master [120] en journalisme Master [60] en information et communication (en lien avec LCOMU2901)	2	LLN
LCOMU2900A	Recherche préparatoire au mémoire	Master [120] en journalisme	3	LLN
LCOMU2904A	Recherche préparatoire au mémoire	Master [120] en communication	3	LLN
LSTIC2892A	Recherche préparatoire au mémoire	Master [120] en sciences et technologies de l'information et de la communication	2	LLN
LCOMU2900B	Mémoire	Master [120] en journalisme	20	LLN
LCOMU2904B	Mémoire	Master [120] en communication	20	LLN
LSTIC2892B	Mémoire ou Mémoire-projet	Master [120] en sciences et technologies de l'information et de la communication	20	LLN
LCOMU2902	Mémoire ou Mémoire-stage	Master [60] en information et communication	15	LLN
LCOMU2901	Mémoire M60 (bachelier)	Master [60] en information et communication	23	LLN
MCOMU2900A	Mémoire 120 (Partie 1)	Master [120] en communication	3	Mons
MCOMU2901	Mémoire M60 (bachelier)	Master [60] in Information and Communication	23	Mons
MCOMU2903	Mémoire M60 (master)	Master [60] en information et communication	15	Mons
MCOMU2910	Séminaire d'accompagnement au mémoire : concepts et méthodes	Master [60] en information et communication Master [120] en communication (horaire décalé) Master [120] en communication	2 5 2	Mons
MCOMU2900B	Mémoire 120 (Partie 2)	Master [120] en communication	20	Mons

*UE = Unité d'enseignement

Des changements, notamment dans les échéances, étant possibles en cours d'année académique, les étudiant-es doivent régulièrement consulter les informations administratives :

- LLN: <https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/espo/comu/calendrier-administratif-academique.html>
- Mons : <https://www.student-corner.be/course/view.php?id=1720#section-14>

L'expression « secrétariat » utilisée dans ce document fait référence au secrétariat de l'École de communication pour le site de LLN ou au Service Administratif de soutien aux Facultés et Instituts (SAFI) pour le site de Mons.

Table des matières

1. Nature du mémoire	1
1.1. Un travail de recherche	1
1.2. Un travail méthodique.....	1
1.3. Un travail limité	1
1.4. Un travail intégré	1
1.5. Un travail personnel.....	1
2. Types de mémoire.....	3
2.1. Master 60	3
2.1.1. Mémoire-stage (15 ECTS – uniquement pour l’option Ejl).....	3
2.1.2. Revue de la littérature (15 ECTS).....	3
2.1.3. Recherche empirique (23 ECTS).....	4
2.2. Master 120	4
2.2.1. Recherche empirique (20 ECTS).....	4
2.2.2. Mémoire-projet (20 ECTS).....	4
3. Planning général.....	6
3.1. Planification du travail et recherche d’un sujet.....	7
3.1.1. S’informer	7
3.1.2. Opter pour un type de mémoire	7
3.1.3. Identifier son ou sa Promoteur·rice.....	7
3.1.4. Organiser les rencontres.....	7
3.2. Dépôt du sujet (« fiche mémoire »)	7
3.3. Evaluation de la recherche préparatoire au mémoire (Master 120).....	8
3.4. Modification du sujet en cours d’année	8
3.5. Inscription à la session	9
3.6. Dépôt du mémoire.....	9
4. Données techniques	11
4.1. Couverture.....	11
4.2. Format.....	11
4.3. Résumé et mots-clés	11
4.4. Déclaration sur l’honneur concernant l’IA	12
5. Évaluation du mémoire	12
5.1. Contenu	12
5.1.1. Qualités attendues pour tous les types de mémoires.....	12
5.1.2. Qualités attendues d’une recherche empirique	12
5.1.3. Qualités attendues d’un mémoire-projet.....	12
5.2. Forme	13
5.2.1. Qualités attendues pour tous les types de mémoires.....	13
6. Défense du mémoire	14
6.1. Master STIC et MCOM	14

6.2. Master Ejl	14
6.3. Master 60	14
7. Mesures anti-plagiat	14
7.1. Utilisation de l'IA (Intelligence Artificielle)	15
8. Litiges éventuels	15
9. Confidentialité.....	15

1. Nature du mémoire

Le mémoire doit montrer l'aptitude de son auteur·trice à exposer correctement les résultats d'un travail personnel, objectif et méthodique, dont la qualité n'est pas (nécessairement) liée à l'étendue. Au même titre que les autres formes d'enseignement (cours, séminaires, stages...), c'est un moyen de formation constitutif des programmes de master en communication (MCOM à Mons et LLN), journalisme (EjL à LLN), et sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC à LLN). Plus spécifiquement, il doit être considéré comme initiant à la recherche dans cette dernière discipline. Il présente plusieurs caractéristiques détaillées ci-dessous.

1.1. Un travail de recherche

Le mémoire doit montrer l'aptitude de son auteur·trice à mener une démarche de recherche de type scientifique et d'en tirer des conclusions. Le travail de recherche aboutit sur une production qui reflète la maîtrise des compétences visées par l'exercice : capacité à problématiser un sujet, analyser des données empirique et/ou bibliographique, mettre en œuvre une méthode recherche et rédiger les résultats de la recherche. Afin d'assurer à celui-ci la meilleure lisibilité possible, son auteur·trice veille à exposer clairement sa démarche et à synthétiser au mieux son propos. Pour ces raisons, le nombre de pages en est limité.

1.2. Un travail méthodique

En fonction des approches choisies, l'étudiant·e, en concertation et sous la supervision de son ou sa promoteur·rice, met en place une méthode et des outils appropriés à son objet d'étude (analyse de corpus, entretien, collecte, production et interprétation de données, mise en place d'un dispositif expérimental, réalisation audio-visuelle, support informatique...). Le mémoire doit en rendre compte explicitement.

1.3. Un travail limité

Le mémoire doit être limité dans l'étendue du sujet traité (en fonction aussi bien de contraintes internes telles que les méthodes utilisées, la nature du corpus...), qu'externes (temps disponible, durée du programme...), ce qui n'exclut certainement pas la possibilité d'une étude en profondeur. Il ne doit pas être nécessairement original et exhaustif, se différenciant en cela de la dissertation doctorale. Même s'il doit en présenter les qualités, il ne fait pas l'objet d'une publication.

1.4. Un travail intégré

La charge du mémoire fait partie intégrante des programmes des master de l'école de communication. Tout a donc été mis en place pour que les étudiant·es puissent le mener à bien dans la durée normale de celui-ci (c'est-à-dire pour le présenter à la session de juin de la dernière année du programme). L'école de communication a ainsi élaboré un planning visant à échelonner au mieux les grandes étapes nécessaires à la réalisation de ce travail. Les étudiant·es sont vivement invités à s'y conformer. Toutefois, chaque mémoire étant spécifique, il est possible d'établir avec son ou sa promoteur·rice un calendrier plus précis et mieux adapté à la nature même du travail.

1.5. Un travail personnel

Lors de la réalisation de ce travail, l'étudiant·e devra faire la preuve qu'il est capable de mener une démarche de recherche de façon autonome. Ayant pour mission de l'encadrer dans cette voie, son ou sa promoteur·rice veillera ainsi à ce que l'étudiant·e clarifie son

sujet, reformule son questionnement, s'interroge sur sa méthode, revienne sur ses résultats ou encore apprenne à se fixer ses propres échéances, etc. Contrairement aux cours, séminaires ou stages, ces caractéristiques font du mémoire un moment souvent particulier fait de doutes et de remises en question. L'étudiant·e a donc tout intérêt à s'atteler à ce travail dès l'entame de son programme de master et de consulter son ou sa promoteur·rice pour qu'il ou elle l'aide à le mener à bien.

2. Types de mémoire

Différents types de mémoire peuvent être considérés par les étudiant·es en fonction de leur programme de formation et de leurs intérêts. Ceux-ci sont présentés ci-dessous.

2.1. Master 60

Pour les étudiant·es inscrit·es au master 60 (COMU2M1 et COMM2M1), le nombre de crédits associés au mémoire ainsi que le type de mémoire à réaliser dépendent (1) du parcours académique antérieur et (2) de l'option choisie. Concernant le parcours académique antérieur :

- Les étudiant·es titulaires d'un grade de master et ayant déjà produit un mémoire réalisent un mémoire-stage de 15 ECTS (uniquement pour les étudiant·es qui suivent l'option « Ejl ») ou une revue de la littérature de 15 ECTS (LCOMU2902 ou MCOMU2903)
- Les étudiant·es titulaires d'un grade de bachelier réaliseront un mémoire de 23 ECTS (LCOMU2901 ou MCOMU2901).

2.1.1. Mémoire-stage (15 ECTS – uniquement pour l'option Ejl)

Ce type de mémoire est attendu pour les étudiant·es qui suivent l'option « Ejl » et comporte deux volets aboutissant concrètement à deux documents séparés :

1. Une analyse critique de textes ou une recherche collective donnant lieu à un rapport individuel
2. Un rapport de stage.

L'analyse critique de texte a pour objectif de produire un rapport de lecture réflexif, théorique et critique dans la logique de la dissertation sur la base d'une bibliographie (portant sur une thématique spécifique) élaborée par l'étudiant·e et validée par le ou la promoteur·rice. Ce type de mémoire s'apparente donc à une lecture dirigée qui peut, mais qui n'est pas nécessairement, liée au stage.

La recherche collective donnant lieu à un rapport individuel repose sur un travail de recherche commune initié, coordonné et suivi par un·e ou plusieurs promoteur·rices. Les années où cette recherche collective est proposée, le sujet et les modalités générales sont présentés au premier quadrimestre et sont précisés au début du second quadrimestre. La mise en œuvre et la recherche se déroulent durant le second quadrimestre. Le rapport final est individuel. En principe, les années où cette recherche collective est proposée, la formule s'impose, mais – sur demande explicite, argumentée et personnelle adressée au ou à la responsable du master Ejl– elle peut être remplacée par l'analyse critique de textes.

Le rapport de stage est régi par le règlement des stages et est indépendant de la partie théorique qui correspond au mémoire proprement dit.

2.1.2. Revue de la littérature (15 ECTS)

Ce type de mémoire est attendu pour les étudiant·es qui suivent les options « Recherche en sciences de l'information et de la communication », « Culture » ou « Education aux médias » et qui sont titulaires d'un grade de master.

Ce mémoire a pour objectif de produire une discussion théorique à partir d'une investigation scientifique limitée proposée sous forme d'un rapport synthétique. Sont, entre autres, considérés comme relevant de ce type de mémoire les travaux d'analyse critique de textes et les travaux d'investigation et de synthèse de la littérature scientifique.

Cette analyse doit porter sur un thème abordé dans l'option dans laquelle l'étudiant·e est inscrit·e. A travers cette contribution, l'étudiant·e doit être capable de définir une question pertinente et la traiter à partir de références théoriques en respectant les exigences d'un travail universitaire.

2.1.3. Recherche empirique (23 ECTS)

Ce type de mémoire est attendu pour les étudiant·es qui ne sont pas déjà titulaires d'un grade de master. Il consiste à produire une analyse proposée sous forme d'un rapport scientifique. Celui-ci doit porter sur un thème abordé dans l'option suivie par l'étudiant·e et doit viser la production d'une réflexion problématisée qui s'appuie sur une question de recherche clairement identifiée, un cadre conceptuel pertinent, une méthodologie de recherche et une analyse empirique. L'analyse empirique se fonde sur le recueil de données de terrain, de corpus, et/ou de laboratoire. La méthodologie de collecte des données (qualitative, quantitative, mixte) est articulée de manière cohérente à la problématique de recherche.

2.2. Master 120

Dans le cadre du master 120 (CORP2M, STIC2M, EJL2M), l'étudiant·e a le choix entre deux formules de mémoire toutes les deux créditées à hauteur de 20 ECTS (LCOMU2904B, LSTIC2892B, LCOMU2900B) : (1) recherche empirique ou (2) mémoire-projet.

2.2.1. Recherche empirique (20 ECTS)

Ce travail consiste à produire les résultats d'une recherche sous la forme d'un rapport scientifique. Le mémoire doit nécessairement porter sur une thématique liée à la finalité dans laquelle l'étudiant·e est inscrit·e. Le mémoire doit montrer l'aptitude de son auteur·trice à exposer correctement les résultats d'un travail personnel, rigoureux et méthodique. Contenu de la recherche empirique : voir point 2.1.3.

2.2.2. Mémoire-projet (20 ECTS)

Cette formule de mémoire consiste à produire une réalisation personnelle originale sous forme d'un dispositif médiatique ou technologique ou d'une production journalistique ou communicationnelle, répondant à un ou plusieurs enjeu(x) des Sciences de l'Information et Communication (SIC). Si cette réalisation doit inclure une ou plusieurs composantes numériques, elle ne doit pas l'être exclusivement.

L'apostille accompagnant obligatoirement un mémoire-projet est un texte descriptif, argumentatif, réflexif, et/ou analytique qui est écrit en suivant les consignes de rédaction en vigueur pour les mémoires de recherche. L'apostille a pour objectif de :

1. Eclairer et contextualiser le sujet traité en montrant de façon structurée, solide et pertinente l'expertise acquise
2. Préciser et d'argumenter (à partir de sources bibliographiques de productions info-communicationnelles) les choix effectués pour la réalisation du projet : positionnement de l'auteur·trice du projet, type(s) de production(s) réalisée(s), modalités concrètes de travail, choix techniques, contraintes, etc.
3. Mettre en œuvre une réflexion personnelle critique et prospective implantée dans le champ disciplinaire des étudiant·es : pratiques journalistiques, communicationnelles ou des sciences des technologies de l'information et de la communication.

La nature de ce document peut être variée (principes de conception, méthode d'évaluation et tests utilisateurs, évaluation de l'intégration en contexte professionnel,

recommandations communicationnelles, etc.). Son orientation est décidée conjointement avec le ou la promoteur·rice.

Le mémoire-projet donne à l'étudiant·e une autonomie d'orientation et de pilotage de son travail : iel conçoit le cahier des charges, les objectifs et en accomplit la mise en œuvre, sous la direction et avec l'accord préalable de son/sa promoteur·rice.

Le mémoire-projet a pour objectif de :

- Développer la capacité d'entreprendre un projet et de le mener à son terme
- Donner la preuve de compétences pratiques et professionnelles
- Découvrir et de tester ses capacités et ses compétences
- Construire de solides références et connaissances dans le champ des SIC et des innovations médiatiques
- Articuler la réflexion théorique et critique avec la réalisation concrète
- Rapprocher l'étudiant·e du monde professionnel
- Encourager l'innovation et la réalisation de produits originaux.

3. Planning général

PLANNING		ÉTAPES DE REALISATION		
BLOC ANNUEL 1	Q1	Sept à déc.	<p>PLANIFICATION DU TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation obligatoire aux séances d'information • Recherche d'un sujet de mémoire • Choix d'un·e promoteur·rice • Définition d'un calendrier de travail <p>Les étudiant·es suivent le séminaire d'accompagnement au mémoire (LCOMU2910 ou MCOMU2910) à l'exception des étudiant·es du master 60 qui suivent l'option Ejl. Mode d'évaluation : voir fiches descriptives des codes cours.</p>	
	Q2	En 2022-23 : M60 : 15/02 M120 : 13/03	<p>FICHE MEMOIRE</p> <p>Encodage dans OSIS de la « fiche mémoire » (sujet, problématique, promoteur·rice). Cette étape nécessite l'accord préalable du ou de la promoteur·rice. L'étudiant·e n'ayant pas encodé sa fiche mémoire dans les délais prescrits ne pourra pas valider en juin les crédits associés aux cours LCOMU2900A, LCOMU2904A, LSTIC2892A, MCOMU2900A.</p> <p>Approbation des sujets dans les 15 jours ouvrables suivant la date butoir de dépôt de la fiche mémoire.</p>	
			MASTER 120	MASTER 60
		3 ^e sem. mars	Inscription du travail « recherche préparatoire au mémoire » à la session de juin (LCOMU2900A, LCOMU2904A, LSTIC2892A ou MCOMU2900A)	Inscription du mémoire à la session de juin (LCOMU2901, LCOMU2902 ou MCOMU2901).
		Session de juin	Remise du travail « recherche préparatoire au mémoire » selon les informations communiquées dans les fiches descriptives des codes cours.	Dépôt du mémoire sur DIAL le premier jour de la session. Selon les modalités renseignées au point 3.6. Pas d'entretien ni défense du mémoire.
BLOC ANNUEL 2	Q3	Fin nov.	Fin de la possibilité de modification ou rectification du sujet. Un changement de promoteur·rice n'est possible que moyennant l'accord de ciel-ci et du ou de la Président·e de jury	
	Q4	3 ^e sem. mars	<p>INSCRIPTION</p> <p>Inscription du mémoire à la session de votre choix (juin ou septembre).</p>	
		Session de juin	<p>EVALUATION</p> <p>Dépôt du mémoire sur DIAL le premier jour de la session. Selon les modalités renseignées au point 3.6. Entretien ou défense du mémoire les lundi et mardi qui précèdent la fin de la session pour LLN ; les jeudi et vendredi qui précèdent la session pour Mons.</p>	
		Session de septembre	<p>EVALUATION</p> <p>Dépôt : Idem que session de juin. Entretien ou défense du mémoire les lundi et mardi qui précèdent la fin de la session pour LLN ; les jeudi et vendredi qui précèdent la session pour Mons.</p>	

3.1. Planification du travail et recherche d'un sujet

3.1.1. S'informer

En consultant la plateforme mémoire (<https://studies.uclouvain.be/dissertation/>), l'étudiant·e prend connaissance des différents thèmes et sujets de mémoire proposés par les promoteur·rices. L'étudiant·e choisit obligatoirement un sujet s'inscrivant dans son master et en lien avec sa finalité, le mémoire constituant un des lieux privilégiés de réflexion critique sur les enjeux théoriques, méthodologiques et professionnels propres à celui-ci.

3.1.2. Opter pour un type de mémoire

Il existe différents types de mémoire (cf. section 2) accessibles en fonction du programme de master suivi et du parcours antérieur de l'étudiant·e. En même temps que son sujet, l'étudiant·e doit donc déterminer, en accord avec le ou la promoteur·rice pressenti·e, le type de mémoire qu'iel compte réaliser.

3.1.3. Identifier son ou sa Promoteur·rice

Le mémoire s'effectue sous la direction d'un·e promoteur·rice identifié·e soit par l'étudiant·e, soit par la commission programme (en fonction des dispositifs en place dans le master suivi), parmi le corps enseignant ou scientifique. Ce choix est entériné en même temps que l'approbation du sujet de mémoire par une commission du jury nommée à cette fin. Chaque année, une liste actualisée des promoteur·rices est communiquée aux étudiant·e.s.

Le mémoire est encadré par un·e et un·e seul·e promoteur·rice. Néanmoins, dans le cadre d'une promotion par un·e assistant·e d'enseignement, un·e chercheur·e junior ou d'un·e professeur·e invité·e, le ou la responsable de programme désigne un·e co-promoteur·rice académique. Le ou la responsable de programme n'intervient à la demande expresse du ou de la co-promoteur·rice.

3.1.4. Organiser les rencontres

L'étudiant·e reste le ou la seul·e producteur·trice de son mémoire. Le ou la promoteur·rice est là pour l'aider à entamer la démarche de recherche, mais l'étudiant·e doit faire preuve d'autonomie dans l'exécution du projet de recherche.

L'étudiant·e et les promoteur·rices se mettent d'accord sur la périodicité des rencontres au cours desquelles les différentes étapes de l'avancement du mémoire sont élaborées. L'initiative des rencontres incombe à l'étudiant·e. Afin d'optimiser l'apport des rencontres avec le ou la promoteur·rice, l'étudiant·e veille à préparer celles-ci, par exemple en soumettant un document préalable à son ou sa promoteur·rice.

L'étudiant·e qui part en séjour d'échange est tenu d'en informer son ou sa promoteur·rice afin de s'entendre avec iel sur le suivi de son travail à distance.

3.2. Dépôt du sujet (« fiche mémoire »)

Avant de procéder au dépôt du sujet, il faut avoir obtenu l'aval d'un·e promoteur·rice et s'être accordé·e avec iel sur le sujet retenu et la façon dont il sera traité. L'étudiant·e encode son projet de mémoire via un formulaire en ligne. Un seul sujet peut être encodé par étudiant·e.

Étapes à suivre :

1. Se connecter à <https://studies.uclouvain.be/dissertation/> avec identifiant et mot de passe institutionnels.
2. Cliquer sur le premier onglet « Sujets de mémoires » et prendre connaissance des propositions introduites par les enseignant·es. Un sujet non repris dans la liste peut être proposé dans la catégorie « Autres sujets – [NOM PROMOTEUR·RICE] » pour autant que le ou la promoteur·rice soit d'accord.
3. Compléter la proposition de sujet de mémoire en ligne, après avoir cliqué sur le second onglet « Mémoires »
4. À la suite de la sauvegarde de la proposition de sujet par l'étudiant·e, un e-mail de confirmation est automatiquement envoyé à la ou au promoteur·rice.
5. Le ou la promoteur·rice peut approuver le sujet.
6. La proposition approuvée est ensuite soumise à la Commission de validation des mémoires.

Quinze jours après la date limite d'encodage des sujets, l'étudiant·e est informé·e de l'avis de la commission du jury chargée d'évaluer son projet.

3.3. Evaluation de la recherche préparatoire au mémoire (Master 120)

Les étudiant·es du master 120 sont évalué·es à concurrence de 2 ou 3 crédits (en fonction de leur programme) pour le travail accompli durant leur première année de master dans le cadre de la réalisation de leur mémoire. Cette évaluation repose sur les conditions indiquées sur la fiche descriptive de cours et les critères de suivi établis en début d'année avec le ou la promoteur·rice.

Code UE*	Intitulé UE*	Programme de formation	ECTS	Site
LCOMU2900A		Master [120] en journalisme	3	LLN
LCOMU2904A	Recherche préparatoire au mémoire	Master [120] en communication	3	LLN
LSTIC2892A		Master [120] en sciences et technologies de l'information et de la communication	2	LLN
MCOMU2900A	Mémoire 120 (Partie 1)	Master [120] en communication	3	Mons

*UE = Unité d'enseignement

Il n'y a pas de rendez-vous mémoire durant la période des vacances d'été (du 30 juin à la rentrée académique). Cependant, le ou la promoteur·rice pourra convenir d'un rendez-vous avec l'étudiant·e pour définir le travail supplémentaire à apporter afin d'arriver à la satisfaction et de vérifier celui-ci.

3.4. Modification du sujet en cours d'année

En cours d'élaboration, il est normal qu'un sujet évolue et fasse l'objet d'aménagements. La plupart du temps, ces modifications ne remettent pas en cause l'esprit du projet initial et ne nécessitent pas l'introduction d'un nouveau projet de mémoire. Si les changements sont tels qu'un nouveau projet doit être introduit, cette décision relève de la responsabilité du ou de la promoteur·rice. Par conséquent, l'étudiant·e veillera à le ou la tenir informé·e de tout changement substantiel apporté au projet initial.

Si les changements sont tels qu'un nouveau projet doit être introduit ou que l'étudiant·e souhaite changer de sujet et/ou de promoteur·rice, iel doit en faire la demande motivée au ou à la Président·e de jury avant la date limite fixée au calendrier administratif.

L'étudiant·e concerné·e veille à rentrer au secrétariat les corrections demandées et une preuve d'accord de son/sa promoteur·rice (et, le cas échéant, de son/sa co-promoteur·rice).

3.5. Inscription à la session

L'étudiant·e qui souhaite présenter son mémoire doit cocher celui-ci lors de son inscription aux examens pour la session concernée (cf. tableau ci-dessous).

Code UE*	Intitulé UE*	Programme de formation	ECTS	Site
LCOMU2900B	Mémoire	Master [120] en journalisme	20	LLN
LCOMU2904B	Mémoire	Master [120] en communication	20	LLN
LSTIC2892B	Mémoire ou Mémoire-projet	Master [120] en sciences et technologies de l'information et de la communication	20	LLN
LCOMU2902	Mémoire ou Mémoire-stage	Master [60] en information et communication	15	LLN
LCOMU2901	Mémoire M60 (bachelier)	Master [60] en information et communication	23	LLN
MCOMU2901	Mémoire M60 (bachelier)	Master [60] in Information and Communication	23	Mons
MCOMU2903	Mémoire M60 (master)	Master [60] en information et communication	15	Mons
MCOMU2900B	Mémoire 120 (Partie 2)	Master [120] en communication	20	Mons

*UE = Unité d'enseignement

Si, s'étant inscrit à la session d'examens, iel prend conscience qu'iel ne parviendra pas à finaliser son mémoire dans les délais impartis, iel a deux possibilités :


1. Avant le début de la session, iel peut demander une désinscription du mémoire, par courriel motivé, en précisant son année d'études et en justifiant les raisons de cette demande. Ce courriel doit être adressé en bonne et due forme au ou à la Président·e du jury d'examen du master dans lequel iel est inscrit·e. Si ce/cette dernier·ère accepte la requête, l'inscription à la session passe en inscription « isolée » (l'étudiant·e ne sera donc pas délibéré·e).
2. Le jour du dépôt des mémoires, si l'étudiant·e décide de ne pas déposer son mémoire, iel doit le signaler par un courriel motivé adressé en bonne et due forme au ou à la Président·e du Jury d'examen du master dans lequel iel est inscrit·e. Ceci permettra au Jury des examens, en cours de délibération, de lui accorder une note de présence à savoir un « 0 » (i.e., absence motivée).

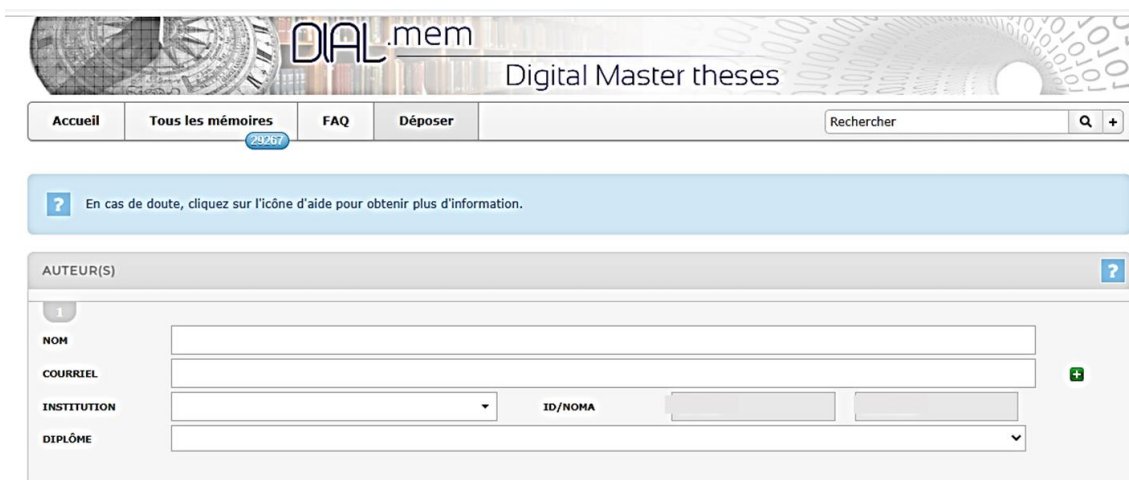
Si l'étudiant·e n'en informe pas officiellement par courriel le ou la Président·e de Jury ou le secrétariat, en cours de délibération, le Jury sera contraint de le sanctionner d'un « S » (i.e., absence non motivée).

3.6. Dépôt du mémoire

Avant la remise de son mémoire, l'étudiant·e vérifie qu'iel a bien respecté les consignes techniques relatives à la présentation de son mémoire (cf. section 4).

Iel procède au dépôt de la version électronique de son mémoire sur DIAL (<https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/fr/submit>) en suivant les recommandations

fournies sur la plateforme. Le guide d'utilisation est disponible via l'icône  (cf. figure ci-dessous).



The screenshot shows the DIAL.mem Digital Master theses platform. At the top, there is a navigation menu with 'Accueil', 'Tous les mémoires', 'FAQ', and 'Déposer'. A search bar is located on the right. Below the menu is a blue banner with a help icon and the text 'En cas de doute, cliquez sur l'icône d'aide pour obtenir plus d'information.' The main content area is titled 'AUTEUR(S)' and contains a form with the following fields: 'NOM', 'COURRIEL', 'INSTITUTION' (a dropdown menu), 'ID/NOMA' (two input fields), and 'DIPLÔME' (a dropdown menu). There is also a green plus icon on the right side of the form.

L'attestation de dépôt du mémoire est alors automatiquement envoyée par DIAL. Ce document est signé par l'étudiant·e et transmis au ou à la gestionnaire de programme concerné·e.

L'étudiant·e est tenu de consulter le calendrier administratif pour s'assurer de rendre le mémoire dans les temps :

- [COMU Louvain-la-Neuve](#)
- [COMU Mons](#)

Le non-respect de ces différentes consignes (document incomplet ou hors normes, absence de l'attestation de dépôt électronique...) sera sanctionné.

4. Données techniques

4.1. Couverture

La couverture suit les directives de la charte graphique de l'UCLouvain et respecte le modèle disponible sur la page « Mémoire » du [site de l'Ecole de communication](#) (site de LLN) ou du [Student-corner](#) (site de Mons).

L'étudiant·e veille à reprendre tous les items demandés :

- Titre et sous-titre
- Prénom et nom de l'auteur·rice
- Prénom et nom du ou de la promoteur·rice
- Année académique
- Intitulé exact du master

4.2. Format

Le document final doit respecter les caractéristiques suivantes : format DIN A4, un interligne de 1.5, corps Times 12 et marges de 2.5 cm à gauche et à droite du texte. Le document doit en outre respecter le nombre de pages, hors table des matières, hors bibliographie et hors annexes, indiqué dans le tableau ci-dessous.

Programme	Type de mémoire	Nombre de pages
Master 120	Recherche empirique (20 ECTS)	50 à 70
	Mémoire-projet (20 ECTS)	20 à 30 (apostille) + projet
Master 60	Revue de littérature (15 ECTS)	20 à 30
	Mémoire-stage (15 ECTS)	20 à 30
	Recherche empirique (23 ECTS)	30 à 50

Le mémoire ne sera pas évalué par le jury s'il ne rentre pas dans ce format, sauf dérogation préalable du ou de la promoteur·rice, après demande écrite dûment motivée et introduite par l'étudiant·e au plus tard un mois avant la date de dépôt du mémoire.

4.3. Résumé et mots-clés

Un résumé du mémoire doit être présenté au verso de la couverture (4ème de couverture). Le résumé est également publié sur DIAL lors du dépôt du mémoire. Ces informations visent à améliorer le classement et la diffusion des travaux parmi les futur·es mémorant·es et chercheur·es.

Les mots-clefs (6 au maximum) qui caractérisent le mieux la recherche entreprise figurent également en 4ème de couverture afin de paraître dans l'index thématique de la bibliothèque ESPO du site de LLN (BSPO) ou de la bibliothèque de l'UCLouvain FUCaM Mons (BIMS).

4.4. Déclaration sur l'honneur concernant l'IA

Chaque étudiant·e est tenu·e de compléter la [déclaration sur l'honneur](#) concernant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (voir onglet "Liens utiles") et de l'intégrer dans son mémoire.

5. Évaluation du mémoire

Le mémoire est évalué par le ou la promoteur·rice et le ou la lecteur·rice désigné·e à cette fin et dont le nom est communiqué à l'étudiant·e le jour du dépôt de son mémoire. Les critères d'évaluation sont détaillés dans les fiches descriptives.

Concernant le mémoire-projet, l'évaluation porte sur la réalisation concrète effectuée par l'étudiant·e d'une part et sur le support théorique (cf. apostille section 2.2.2) développé d'autre part. La pondération entre ces deux activités est équivalente dans l'évaluation, même si le jury tiendra compte de l'intégration et de la bonne proportionnalité entre la partie « projet » et la partie « mémoire » dans l'évaluation finale.

Les qualités maîtresses d'un bon mémoire en termes de contenu et de forme sont reprises ci-dessous.

5.1. Contenu

5.1.1. Qualités attendues pour tous les types de mémoires

- La capacité à problématiser, à poser une question, à identifier une ou des hypothèse(s) ou un ou des axes exploratoires, et à concevoir un plan de recherche qui permettra d'y apporter une réponse.
- La qualité de la recherche documentaire permettant de cerner et de présenter les concepts et pistes théoriques pertinents pour contextualiser la recherche, le plan de recherche et les résultats. La présentation de ces éléments doit être claire et précise afin d'éviter les ambiguïtés et les malentendus.
- La rigueur scientifique apportée à l'élaboration de chacune des étapes du mémoire de la contextualisation théorique à la collecte des données.
- La profondeur de l'analyse, la richesse et la clarté du contenu, l'explicitation de la démarche scientifique.
- La qualité de la bibliographie (nombre de sources consultées et pertinence de celles-ci).

5.1.2. Qualités attendues d'une recherche empirique

- L'intérêt du sujet et de la recherche empirique qui permet de dépasser les données déjà exploitées dans la littérature existante.
- La pertinence et la qualité de la démarche empirique, la précision de la collecte des données et la capacité d'en tirer des résultats pertinents permettant de répondre à la question de recherche.
- La capacité à mobiliser les articles théoriques pour analyser et interpréter les données collectées.

5.1.3. Qualités attendues d'un mémoire-projet

- La pertinence de la démarche de création, la qualité de la réalisation et l'intérêt concret du projet.
- L'intérêt du sujet et du projet qui permet de dépasser les données déjà exploitées dans la littérature existante.

- La rigueur scientifique apportée à l'élaboration de chacune des étapes du mémoire (ou de la partie documentaire pour le mémoire projet) de la contextualisation théorique à la collecte des données.

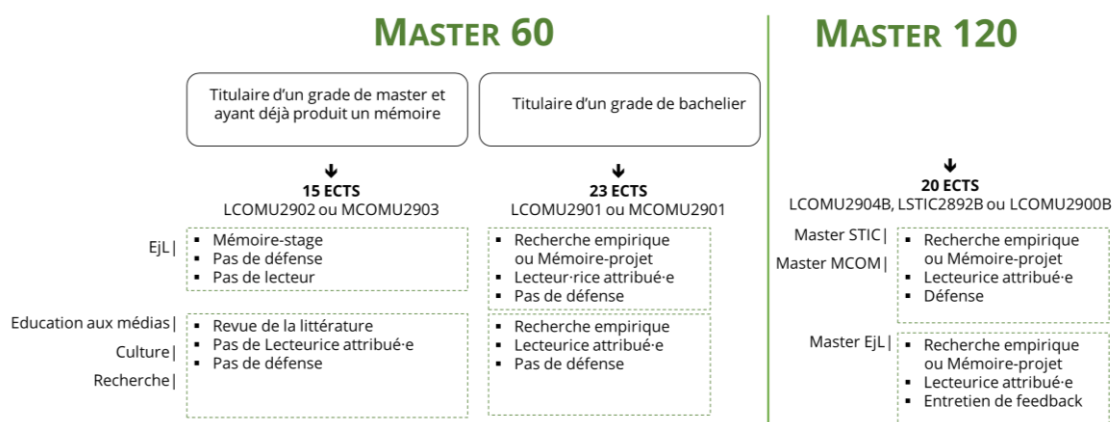
5.2. Forme

5.2.1. Qualités attendues pour tous les types de mémoires

- Une introduction et une conclusion finement travaillées.
- La structuration de l'exposé en parties, chapitres, paragraphes pertinents.
- La rigueur dans la présentation des idées et dans le développement du propos ; la clarté, précision et concision du style.
- La qualité orthographique, syntaxique, qualité de la rédaction.
- Le respect de règles de mise en forme (cf. infra), tant pour le texte que pour la bibliographie, les citations etc.
- Le respect de la propriété intellectuelle des auteurs et des personnes citées.

6. Défense du mémoire

Les informations concernant les défenses de mémoire sont synthétisées sur la figure ci-dessous.



6.1. Master STIC et MCOM

Les mémoires développés au sein des programmes de master 120 STIC et MCOM font l'objet d'une défense orale, devant un jury composé d'un·e Président·e de jury, du·ou de la promoteur·rice, le cas échéant du ou de la co-promoteur·rice, et du ou de la lecteur·rice.

L'épreuve dure une demi-heure. L'étudiant·e dispose de 10 minutes pour présenter son travail. L'étudiant·e adresse le support de sa présentation à son ou sa promoteur·rice 24h avant la défense.

Après cette présentation, le jury peut être amené à poser des questions supplémentaires à l'étudiant·e. Ensuite, après une courte délibération à huis clos, le ou la Président·e du jury énonce le résultat à l'étudiant·e.

6.2. Master EjL

Les mémoires développés au sein du programme de master 120 EjL font l'objet d'un entretien de feedback obligatoire avec leur promoteur·rice et lecteur·rice.

6.3. Master 60

Les mémoires développés au sein des programmes de master 60 ne font l'objet ni d'une défense, ni d'un entretien de feedback. Il n'y a pas de lecteur·rice désigné·e dans le cadre de l'évaluation des mémoires de 15 ECTS. Un·e lecteur·rice est désigné·e dans le cadre de l'évaluation des mémoires 23 ECTS.

7. Mesures anti-plagiat

Le mémoire est et doit rester un travail personnel. Tout plagiat sera donc sanctionné.

L'étudiant·e accepte que le fichier informatique de son mémoire soit vérifié par un logiciel anti-plagiat. En cas de soupçon de plagiat, iel en sera informé·e, afin de pouvoir éventuellement apporter une explication qui sera jointe aux informations fournies au jury lors de la délibération.

L'étudiant·e est tenu·e d'appliquer les [conseils et règles de référencement](#) validés par COMU.

7.1. Utilisation de l'IA (Intelligence Artificielle)

Chaque étudiant·e est tenu·e de compléter la [déclaration sur l'honneur](#) concernant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (voir onglet "Liens utiles") et de l'intégrer dans son mémoire. (Cfr point 4.4.)

8. Litiges éventuels

En cas de litige grave relatif à l'un des points précédents, un recours d'arbitrage peut être présenté au ou à la Président·e du jury des examens.

9. Confidentialité

Lors du dépôt du mémoire, il appartient à l'étudiant·e de marquer son accord quant à la mise en consultation de son travail. Toutefois, la Bibliothèque ESPO stipule que la non-accessibilité du mémoire reste valable dix ans. Passé ce délai, la mention d'interdiction restera cependant visible sur la couverture du mémoire.

En plus de l'accord de l'étudiant·e à la mise en consultation de son mémoire, l'école de communication n'autorise celle-ci que dans le cas où ce dernier représente « un exemple de qualité » et, à ce titre, peut être consultable par les futur·es étudiant·es. Il est demandé au jury chargé d'évaluer le mémoire de se prononcer sur sa consultation publique, ce qui devrait être le cas si le mémoire obtient au minimum 14/20.